



**Coalition Nationale pour la
Cour Pénale Internationale
(CN-CPI) – RDC**

**COMMUNICATION A LA 16^{ème} ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES AU
STATUT DE ROME DE LA COUR PENALE INTERNATIONALE**

(Présentée à New York, USA, le 07 décembre 2017)

**Excellence Monsieur le Président de l’AEP ;
Mesdames et Messieurs membres du Bureau de l’AEP ;
Mesdames et Messieurs représentants des Etats ;
Mesdames et Messieurs des organes de la CPI ;
Mesdames et Messieurs délégués de la Société Civile,**

La Coalition Nationale de la République Démocratique du Congo pour la Cour Pénale Internationale salue la mobilisation d’accoutumance des différentes délégations des Etats à cette 16^{ème} Assemblée des Etats parties qui se déroule à New York (USA) du 04 au 14 décembre 2017.

La CN-CPI/RDC s’encourage du soutien indéfectible des Etats de la Communauté internationale à la promotion de la justice pénale internationale.

Elle s’encourage en particulier du bon sang des Etats africains qui ont pris conscience de l’impact du renforcement de la coopération avec le système du Statut de Rome, pour permettre la jouissance des droits fondamentaux aux victimes et aux communautés affectés.

Excellence Monsieur le Président,

Notre organisation se félicite des actions menées par la CPI pour la répression efficace et la prévention des crimes internationaux en RDC durant cette période de fortes agitations politiques liées aux tergiversations relatives à l’organisation des élections, source constitutionnelle de légitimité.

La CN-CPI/RDC voudrait inviter la CPI et des Etats parties à renforcer la complémentarité positive avec la RDC et d’autres Etats de la région de manière à renforcer les capacités de systèmes judiciaires nationaux à réprimer les crimes les plus graves. Certes, la promulgation depuis le 31 décembre 2015 des lois de

mise en œuvre du Statut de Rome en RDC, donne une nouvelle impulsion aux juridictions de droit commun dans la lutte contre l'impunité des crimes internationaux.

La CN-CPI/RDC exhorte les Etats parties d'Afrique à mobiliser des contributions financières importantes pouvant favoriser la CPI à réaliser ses programmes d'action, et ce, à l'instar des contributions des Etats d'autres régions. Il en est de même de la ratification des amendements de Kampala se rapportant au crime d'agression.

Je vous remercie.

Me André Marie KITO MASIMANGO

*Coordonateur National de la CN-CPI/RDC
Coordonateur Régional d'Afrique de la SYPLA
(Synergie de Plaidoyer pour l'Afrique)
Président Exécutif national de la FOCDP*

(Fondation Congolaise pour la Promotion des Droits Humains et la Paix).

***Contacts : +243 852 877 704
E-mail : kitomasimango@gmail.com***